

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

**Délibération n° 2017-100 en date du 17 Mai 2017 portant
DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT SUITE A DELEGATION**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 17 Mai à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Champagnat, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 10.05.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 50	Votants : 53	POUR : 53
Pouvoir : 3	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 53	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, RAILLARD, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SEBENNE, BARBAUD, MORELE, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE, BOYER, ALLEYRAT, PEROCHE

Pouvoirs : MM. ROBBY à SIMON, RICHIN à PERRIER S, CHEFDEVILLE à PLAS,

Excusés : MM. LONGCHAMBON, PERRIER F, MATHIEU, MONTEIL, PUYBOUBE, D'HULSTER, FONTVIEILLE, TOURNAUD,

Secrétaire de séance : Monsieur Christian JOUANDEAU

Monsieur le Président expose au conseil communautaire que :

Vu les articles L. 5211-10 et L 2122-22 du C.G.C.T. ;

Vu les délégations qui lui ont été accordées par délibérations n° 2017-004 et 2017-007 du 16 janvier 2017, n° 2017-012 du 1^{er} février 2017 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil communautaire les décisions prises par le Président en vertu de ces délégations ;

Le conseil communautaire prend note des décisions suivantes :

- Procéder à la signature des avenants aux marchés de travaux pour la création d'une maison de santé pluri professionnelle à Auzances :

Avenant n°1 au lot 3 : « Charpente Bois - Plancher Bois – Traitement des Bois »

Entreprise titulaire : GEAIX FRERES

Montant de l'avenant : 5 379.78 € HT

Montant du marché initial : 18 758 € / Nouveau montant de marché : 24 137.78 €

Ecart introduit par l'avenant : 28.68%

Avenant n°1 au lot 4 : « Couverture Ardoise - Zinguerie »

Entreprise titulaire : BERTHELIER SARL

Montant de l'avenant : 302 € HT

Montant du marché initial : 77 449.94 € / Nouveau montant de marché : 77 751094 €

Ecart introduit par l'avenant : 0.38%

Avenant n°1 au lot 13 : « Electricité »

Entreprise titulaire : NOGELEC

Montant de l'avenant : 11 520.84 € HT

Montant du marché initial : 79 080.87 € / Nouveau montant de marché : 90 601.71€

Ecart introduit par l'avenant : 1.40%

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170517-2017-100-DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Avenant n°1 au lot 5 : « Serrurerie - Métallerie »

Entreprise titulaire : SERRUBAT

Montant de l'avenant : 2 635.82 € HT

Montant du marché initial : 39 989.26 € / Nouveau montant de marché : 42 625.08 €

Ecart introduit par l'avenant : 6.60%

Avenant n°1 au lot 2 : « Gros œuvre »

Entreprise titulaire : PI CONSTRUCTIONS

Montant de l'avenant : 7 934.21 € HT

Montant du marché initial : 99 888.34 € / Nouveau montant de marché : 107 822.55 €

Ecart introduit par l'avenant : 9.55%

Avenant n°1 au lot 6 : « Menuiseries Intérieures »

Entreprise titulaire : NAUDON & MATHE FRERES

Montant de l'avenant : 1 267.28 € HT

Montant du marché initial : 87 979.89 € / Nouveau montant de marché : 89 247.17€

Ecart introduit par l'avenant : 1.4%

Avenant n°1 au lot 9 : « Peinture – Revêtements muraux »

Entreprise titulaire : SANCHEZ BOUCHARDY

Montant de l'avenant : 600 € HT

Montant du marché initial : 51 156.41 € / Nouveau montant de marché : 51 756.41 €

Ecart introduit par l'avenant : 1.1%

Avenant n°2 au lot 2 : « Gros œuvre »

Entreprise titulaire : PI CONSTRUCTIONS

Montant de l'avenant : 7 934.21 € HT

Montant du marché initial : 99 888.34 € /

Montant du marché + Avenant n°1 : 107 822.55 € / Nouveau montant de marché :

109 431.93 €

Ecart introduit par l'avenant : 9.55%

- Procéder à la signature des avenants aux marchés de travaux pour la Réhabilitation et extension de l'école de Bellegarde en Marche et la réhabilitation de l'école de Saint Silvain Bellegarde:

Avenant n°1 au lot 1 : « Démolition - Maçonnerie »

Entreprise titulaire : MAGNE

Montant de l'avenant : 10 827.10 € HT

Montant du marché initial : 72 336.60 € / Nouveau montant de marché : 83 163.70 €

Ecart introduit par l'avenant : 14.96%

Avenant n°1 au lot 6 : « Menuiseries bois »

Entreprise titulaire : GEAIX FRERES

Montant de l'avenant : 753.12 € HT

Montant du marché initial : 18 642.23 € / Nouveau montant de marché : 19 395.35 €

Ecart introduit par l'avenant : 4.04%

Avenant n°1 au lot 7 : « Plâtrerie – Isolation – Faux Plafonds »

Entreprise titulaire : FERNANDEZ TARNAUD

Montant de l'avenant : - 808.75 € HT

Montant du marché initial : 50 776.80 € / Nouveau montant de marché : 49 968.08€

Ecart introduit par l'avenant : - 1.62%

Avenant n°1 au lot 9 : « Peintures »

Entreprise titulaire : COULEURS DECO

Montant de l'avenant : - 2 935 € HT

Montant du marché initial : 18 917.90 € / Nouveau montant de marché : 15 982.90 €

Ecart introduit par l'avenant : -15.51%

Avenant n°1 au lot 4 : « Menuiseries extérieures »

Entreprise titulaire : NAUDON MATHE

Montant de l'avenant : 3 756.76 € HT

Montant du marché initial : 25 269 € / Nouveau montant de marché : 29 025.76 €

Ecart introduit par l'avenant : 14.87%

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170517-2017-100-DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Avenant n°1 au lot 5 : « Menuiserie aluminium »

Entreprise titulaire : NAUDON MATHE

Montant de l'avenant : 2 042.83 € HT

Montant du marché initial : 13 824 € / Nouveau montant de marché : 15 866.83 €

Ecart introduit par l'avenant : 14.77%

Avenant n°1 au lot 11 : « Electricité »

Entreprise titulaire : MAZET

Montant de l'avenant : 510.50 € HT

Montant du marché initial : 29 497.60 € / Nouveau montant de marché : 30 008.10 €

Ecart introduit par l'avenant : 1.73%

Avenant n°1 au lot 12 : « Plomberie Chauffage »

Entreprise titulaire : MAZET

Montant de l'avenant : - 3 395 € HT

Montant du marché initial : 18 751 € / Nouveau montant de marché : 15 356 €

Ecart introduit par l'avenant : - 18.11%

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 1^{er} juin 2017
Pour copie conforme, le 1^{er} juin 2017
Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170517-2017-100-DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017